



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 28 mars 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 22 mars 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 28 mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (arrivé à 20h00 – pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée à 19h25), Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

---

## **15 - SUBVENTIONS 2019 – MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING**

Vu en commission n°1 le 18 mars 2019.

Rapport de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, adjoint en charge des affaires économiques et juridiques, du commerce, de l'artisanat et de l'emploi.

Vu la fusion des 3 structures associatives dédiées à l'emploi, Maison de l'Emploi, PLIE et Mission Locale,

Vu le courrier du Président de la Mission Emploi Lys-Tourcoing en date du 27 février 2019, qui sollicite une participation financière à hauteur de 37 177,05 €, équivalente à celle de l'année dernière.

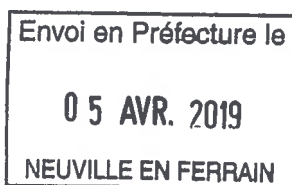
Vu le crédit global inscrit au budget 2019 au 6574-90 dédié à la subvention de la Mission Emploi Lys Tourcoing, permettant de répondre favorablement à cette demande

Il vous est proposé de :

- Fixer, pour l'année 2019, le montant de la subvention versée à la Mission Emploi Lys-Tourcoing à 37 177,05 €
  - Autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2019 annexée à la présente délibération, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier
- **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

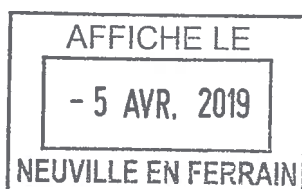
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille





## CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN,  
Hôtel de Ville - Rue Fernand Lecroart - BP N°8 59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex  
représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°15-4-8  
ci-après dénommé « la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN, d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Gabriel JACOB,  
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;  
Il est convenu ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

### Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 37 177,05 €. Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 900,05 €
- PLIE : 10 381,00 €
- Mission Locale : 15 896,00 €

### Article 3 Versement de la contribution

La contribution s'effectue par mandat administratif.

### Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

**Article 5 Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 6 Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 7 Litiges**

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le :

Pour la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN :

Pour la Mission Emploi  
Lys-Tourcoing :

Marie TONNERRE  
Maire

Jean-Gabriel JACOB  
Président